

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

MINISTÈRE CHARGÉ
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Direction générale des collectivités locales

Département des études
et des statistiques locales

Circulaire du 29 février 2012 relative aux budgets primitifs des départements 2012

NOR : IOCB1203799C

Pièce jointe: 1 tableau à renseigner par retour de courrier.

*Le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration, chargé des collectivités territoriales, à Mesdames et Messieurs les préfets.*

Je vous remercie de bien vouloir faire parvenir à la direction générale des collectivités locales un exemplaire du budget primitif 2012 de votre département accompagné de ses annexes, et notamment celle traitant de la dette.

L'obtention de ces données conditionne notamment la publication dans des délais utiles de l'ouvrage « Les budgets primitifs des départements en 2012 ». Elle permet également d'avoir un éclairage précoce sur les finances départementales à paraître dans le rapport de l'Observatoire des finances locales.

Ces documents sont attendus dès qu'ils sont disponibles. S'ils ne sont pas disponibles à la date de réception de cette circulaire, je vous saurais gré de bien vouloir renseigner le tableau joint, et le renvoyer par mail à la DGCL à l'adresse suivante : michele.lavigne@interieur.gouv.fr (avant le 10 mars 2012).

J'attire votre attention sur la nécessité de remplir ce tableau, notamment sur la date prévue du vote du budget afin d'éviter des relances inutiles, et de le renvoyer à l'adresse mail indiquée.

Ces renseignements sont en effet indispensables pour suivre à temps réel l'état d'avancement et les conditions de l'adoption des budgets départementaux, qui fait l'objet cette année encore d'un suivi renforcé.

Les documents BP 2012, annexes et état de la dette sont à transmettre, dès que possible, et au plus tard le 30 avril 2012 à Mme Michèle LAVIGNE, direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, 2, place des Saussaies, 75800 PARIS Cedex 08.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général,
des collectivités locales,*
É. JALON

Direction générale des collectivités locales

Département des études
et des statistiques locales

*Document à renvoyer par mail
avant le 10 mars 2012
à michele.lavigne@interieur.gouv.fr*

CIRCULAIRE N° IOCB1203799/C

Budgets Primitifs 2012 des départements

DEPARTEMENT :

■ Le budget a-t-il été voté à la date du 1^{er} mars 2012 ?

Oui
Non

(1) (2)

Si oui

■ Quel est le taux de foncier bâti ?

 %
taux voté 2011 %
Taux voté 2012

■ Le budget a-t-il été transmis à la DGCL ?

Oui
Non

(1)

Sinon le transmettre dans les meilleurs délais

Si non

■ Connaissez-vous la date prévue du vote ?

Oui
Non

(1)

■ Si oui, préciser la date

 / / 2012

Merci d'envoyer les documents demandés dès cette date

(1) cocher la case

(2) Merci de joindre une note explicative en cas de budget voté en déséquilibre